FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	**Action 2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité**
PORTAGE	**Chargé de mission biodiversité, DPI (volet travaux), DCAVIS (volet espaces verts)**
CONTEXTE	La conduite de travaux et l'entretien des espaces verts sont à même d'impacter la biodiversité hébergée sur les campus.
DESCRIPTIF	Pour profiter de l'expertise des chercheurs d'Avignon Université un groupe de travail "Espace Vert" sera mis en place, piloté par le chargé de mission (CM) biodiversité. Une concertation entre les services compétents et le CM biodiversité sera réalisée en amont de la conduite de travaux sur les bâtiments ou d'entretien des espaces verts afin d'identifier : - les impacts négatifs possibles sur la biodiversité et les voies possibles pour les éviter ou limiter - les possibilités d'amélioration des habitats induites par ces travaux L'opportunité de mettre en place un marché public pour la gestion des espaces verts sera étudiée.
PARTIES PRENANTES	Interne : Chercheurs, DAF
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	**Action 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique**
PORTAGE	**Chargé de mission biodiversité**
CONTEXTE	Mener une politique d'accueil de la biodiversité sur les campus suppose de connaître les habitats et la biodiversité présente, et d'en documenter les évolutions. La participation à la réalisation d'un inventaire et sa diffusion une fois finalisé peuvent également être conçues comme un outil de sensibilisation et formation des agents et étudiants.
DESCRIPTIF	Un inventaire Oiseaux a été initié dans le cadre de l'UEO Agir sur nos campus au printemps 2023. Celui-ci devra se poursuivre et s'étendre à d'autres groupes animaux et végétaux afin de mettre en place les structures les plus adaptées pour la préservation de la la biodiversité locale. Les observations de la LPO dans les zones adjacentes à l'université seront prises en compte dans l'inventaire. Un suivi phénologique sera également mis en place afin d'évaluer l'évolution de la saisonnalité des espèces avec celle du climat. Une communication adaptée doit être mise en place pour valoriser le travail effectué.
PARTIES PRENANTES	Interne : Etudiants, Chercheurs, DCAVIS, Direction de la communication
	Externe : Observatoire des saisons, LPO
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	**Action 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus**
PORTAGE	**Chargé de mission biodiversité - Référents dans les composantes**
CONTEXTE	La transition écologique intègre la préservation de la biodiversité, qui s'est très fortement érodée lors des dernières décennies. Cette préservation passe notamment par la mise à disposition et le maintien d'éléments nécessaires à la survie, l'alimentation et la reproduction des espèces végétales et animales; ainsi que par la sensibilisation du public.
DESCRIPTIF	L'objectif est de mettre en place des infrastructures dédiées à l'accueil de la biodiversité sur nos campus: haies diversifiées, nichoirs, muret de pierres sèches, jachères, spirale aromatique, potager... ainsi que d'organiser des évènements de sensibilisation. La mise en place du groupe de travail sur les espaces verts proposera des aménagements sur les différents sites. Les référents porteront les propositions pour arbitrage dans les composantes Les services DPI et DCAVIS seront éventuelement sollicités pour la mise en oeuvre.
PARTIES PRENANTES	Interne : DPI, DCAVIS, Direction des composantes
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	1
ACTION	**Action 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités**
PORTAGE	**Chargé de mission biodiversité**
CONTEXTE	La capacité d'engagement d'un établissement de l'ESR dans une démarche en faveur de la biodiversité ne se limite pas à la seule prise en compte de ses impacts direct sur les sites où il est implantés, mais intègre les dimensions d'enseignement et de recherche de ses activités.
DESCRIPTIF	La charte biodiversité de France Université permet de guider un démarche volontaire en faveur de la biodiversité mettant en cohérence une stratégie d'établissement avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. La signature de cette charte constitue pour notre établissement un objectif à moyen terme, venant marquer la fin d'une première étape d'initiation de la démarche, et le début d'une seconde étape de prise en compte des interactions complexes de l'établissement sur son environnement
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance
	Externe : France Université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.1 - Réduire à la source les déchets ~~plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel~~** **Sous-action 2.2.1a - Déchets papier**
PORTAGE	**DOSI (moyens d'impression), DCAVIS (choix du papier), Anne-Laure AUTIER (projet PEPS)**
CONTEXTE	Le papier constitue la première source de déchets de l'Université. Depuis 2020, la directive Services Publics Ecoresponsables impose à la fonction publique l'utilisation systématique de papier recyclé ou, à défaut, de papier issu de forêts gérées durablement.
DESCRIPTIF	Cette action vise à réduire les déchets papier générés par l'université, en s'appuyant sur : - la mutualisation des moyens d'impression (action 2.2.1b), sur la programmation par défaut en mode recto-verso (limitation des volumes de papier utilisés) et la mise en place du déclenchement de l'impression par identification (limitation des impressions orphelines ou inadaptées). - Le choix d'une gamme de papier permettant de limiter l'empreinte environnementale tout en répondant aux différentes catégories d'usage et l'étude de l'opportunité de mettre en place un marché pour l'achat de papier. - La poursuite de la dématérialisation des procédures en co-gestion DRH/DOSI (projet PEPS)
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels, DAF
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1b - Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.1 - Réduire à la source les déchets ~~plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel~~** **Sous-action 2.2.1b - Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)**
PORTAGE	**DOSI**
CONTEXTE	L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments. La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques au sein de l'établissement est actuellement réalisée pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires), résultant en une hétérogénéité des pratiques.
DESCRIPTIF	Cette action consiste en la généralisation des pratiques mises en place par la DOSI à l'ensemble de l'établissement, et en particulier : - la mutualisation des équipements d'impression - l'accompagnement des utilisateurs pour un achat calibré au plus près des besoins d'utilisation - l'inventaire des équipements numériques individuels - l'extension de garantie à 7 ou 8 ans du matériel numérique, lorsqu'elle est possible - l'augmentation de la ligne budgetaire SAV - l'étude de la dématérialisation des cartes étudiants et des cartes du CROUS
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels, DPAC (contrôle interne du parc informatique)
	Externe : /
INDICATEURS	Nb achat / an Age moyen du parc
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1a - Déchets papier 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.1 - Réduire à la source les déchets ~~plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel~~** **Sous-action 2.2.1c - Plastiques de laboratoire**
PORTAGE	**VP-TE**
CONTEXTE	Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossible. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés. Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020). Les contenants plastiques à usage unique sont largement présents dans les laboratoires. Leur réduction passe par différentes pistes : substitution, optimisation de l'usage, choix de référence de grammage moindre (incl. par ex certaines parties en carton dans le cas des micropipettes), ré-usage. Chaque cas d'usage doit être envisagé spécifiquement, du fait des contraintes techniques (ex terrain) et de protocole (en cas de réusage par exemple pour s'assurer de l'absence de contamination).
DESCRIPTIF	Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits dans le cadre des activités de recherche de l'université, en s'appuyant sur les démarches déjà initiées nationalement (ex projet REDPLAST de l'INRAE). Les étapes à mettre en place sont : - identification des laboratoires concernés ; - mise en place d'une démarche de diagnostic - partage des bonnes pratiques - suivi de la réduction
PARTIES PRENANTES	Interne : direction des instituts, directions de laboratoires, personnels techniques des laboratoires
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.1 - Réduire à la source les déchets ~~plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel~~** **Sous-action 2.2.1d bouteilles plastiques**
PORTAGE	**DPI - Aude Favre**
CONTEXTE	Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossibles. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés. Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020). Des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage sont et seront fixés par décret, de façon progressive sur quatre périodes de 2021-2025 à 2035-2040. L'interdiction de la distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public est ainsi interdite depuis 2020 (directive Services Publics Eco-responsables - SPE).
DESCRIPTIF	Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits par l'université, en s'appuyant sur le respect de la directive SPE et la fin de la distribution des bouteilles plastiques à usage unique. Les étapes à mettre en œuvre sont : - Décision d'arrêt de distribution des bouteilles d'eau dans les réunions et évènements organisés dans l'université - Constitution d'un groupe de travail pour : a) Identifier les points d'eau permettant le remplissage des bouteilles et gourdes ; b) Proposer les travaux d'installation de nouveaux points d'eau (lavabos ou fontaines) en fonction des besoins - Mise en oeuvre des travaux par la DPI
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, DCAVIS, conseillère de prévention des risques professionnels, communauté universitaire
	Externe : toutes structures organisant des événements à Avignon Université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés 2.6.1 - Alimentation responsable 2.6.2 - Evènementiels

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire** **Sous-action 2.2.2a - Mobilier**
PORTAGE	**DCAVIS**
CONTEXTE	Avignon Université possède un important parc mobilier non répertorié.
DESCRIPTIF	L'action consiste à : - Proposer systématiquement aux composantes le mobilier non utilisé suite aux réorganisations. - Proposer, en cas de réforme, le matériel aux associations étudiants et étudiants précaires. - Remettre le mobilier à l'éco-organisme Valdelia, agréé par le ministère de l'enseignement supérieur. La filière Valdelia contribue à la mise en place d'une économie circulaire qui capitalise sur les trois axes suivants: -1- Le réemploi et la réutilisation avec les entreprises locales de l'Economie Sociale et Solidaire -2- Le recyclage -3- L'éco-conception des déchets d'ameublement professionnels.
PARTIES PRENANTES	Interne : Directions des composantes, Direction de la Culture et de la Vie de Campus
	Externe : Eco-organisme Valdelia
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.2d - Ressourcerie

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire** **sous-action 2.2.2b - Livres**
PORTAGE	**BU**
CONTEXTE	Chaque année, la BU retire en moyenne 1200 monographies de ses collections selon différents critères objectifs de désherbage. Le service souhaite valoriser ces documents, notamment au profit de la communauté universitaire, dans une démarche éco-responsable.
DESCRIPTIF	L'action comporte 2 volets : - Organisation d'une bibliovente permanente : mensuellement au sein des deux BU (campus Jean-Henri Fabre et campus Hannah Arendt) la vente des livres et périodiques à un prix intéressant afin d'en faire profiter la communauté universitaire et le public extérieur. - Mise en oeuvre d'un contrat avec Ammareal, société privée française de vente en ligne de livres d'occasion dont le fonctionnement est basé sur une économie circulaire, sociale et solidaire. 10% de la revente d'un ouvrage est restitué à la bibliothèque fournisseur et 5 % sont versés à une association œuvrant contre l'illettrisme et en faveur de l'éducation (Bibliothèques Sans Frontieres). Il est nécessaire de solliciter d'autres acteurs de l'ESS au niveau local pour optimiser le réemploi (Emmaus, Espelido à Montfavet,...) ou d'autre société comme Recyclivre.
PARTIES PRENANTES	Interne : /
	Externe : Ammareal
INDICATEURS	Nb de documents qui sortent des collections/an par rapport aux Nb docs acquis Nb documents valorisés/nb de doc sortant an
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire** **Sous-action 2.2.2c - Déchets électriques et électroniques D3E**
PORTAGE	**DCAVIS**
CONTEXTE	L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments. La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques est réalisée au sein de l'établissement pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires) résultant en une hétérogénéité des pratiques.
DESCRIPTIF	Cette action consiste à étendre les procédures DOSI liées à la fin de vie des D3E à l'ensemble des parties prenantes internes : de façon prioritaire, offre du matériel aux agents, étudiants, écoles et associations ; en seconde intention, évacuation par un organisme agréé pour la collecte et le traitement des D3E
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS, DOSI (partage des pratiques et calendriers, sortie des inventaires), Direction des composantes
	Externe : Entreprises en charge des D3E (Ecologic, PAPREC)
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1c - Petits matériels de bureau et supports de communication 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire** **Sous-action 2.2.2d - Ressourcerie**
PORTAGE	**VP-VU - DCVC**
CONTEXTE	Une épicerie sociale et solidaire destinée aux étudiants précaires a été mise en place par Inter'asso, en collaboration avec la mairie d'Avignon, le CROUS et l'Université. Il s'agit d'un lieu de vie, d'accueil, d'échange, de solidarité pour l'ensemble des étudiants avignonnais.
DESCRIPTIF	L'action consiste à étendre les services d'échange offerts par l'AGORAé avec la mise en place d'une activité de ressourcerie pouvant être alimentée pour partie par le matériel sortant de l'université.
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels et associations étudiantes
	Externe : AGORAé, Ville d'Avignon, CROUS
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.2a - Mobilier

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	2
ACTION	**Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire** **Sous-action 2.2.2e - Petits matériels de bureau et supports de communication**
PORTAGE	**DCAVIS**
CONTEXTE	Avignon Université utilise de nombreux dispositifs d'écriture (stylo, feutres, crayons,…) et support de communication (kakémono, poster…) qui méritent d'être valorisés afin de réduire notre empreinte environnementale.
DESCRIPTIF	L'action consiste à mettre en place des partenariats avec des associations ou eco-organismes récupérant les matériaux spécifiques : stylo, feutres, bouchons, piles, kakémonos, posters, déchets de projets pédagogiques (IUT PEC) …
PARTIES PRENANTES	Interne : Personnels, étudiants, SAFIRE, Direction de la communication, associations étudiantes, département PEC IUT
	Externe : Associations, Grand Avignon
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.2c Déchets électriques et électroniques D3E 2.6.2 - Evènementiels

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**2**
ACTION	**Action 2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs**
PORTAGE	**DCAVIS (Pôle moyens généraux) - VP TE**
CONTEXTE	Le recyclage est le troisième élément du triptyque "réduire, réutiliser, recycler". Ce recyclage nécessite un tri des déchets.
DESCRIPTIF	Cette action consiste en permettre l'acte de tri des déchets significatifs : 1. Ordures ménagères 2. Emballages recyclables 3. Papier et carton 4. Biodéchets Le protocole à déployer est le suivant : - Mise en place des procédures et du matériel de tri sélectif en collaboration avec les usagers et permettant la collecte par le Grand Avignon (points 1, 2 et 3) - Mise en place d'une procédure spécifique de gestion des biodéchets - Sensibilisation des usagers au tri sélectif avec le Grand Avignon - Formation des agents de nettoyage sur chaque site
PARTIES PRENANTES	Interne : Communauté universitaire, Directions des services et Directions de composantes, Assistants de prévention
	Externe : Société de nettoyage des locaux, Grand Avignon, CROUS
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents 1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes 2.6.2 - Evènementiels

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**3- Mettre en place une politique d'achats responsables**
ACTION	**Action 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés**
PORTAGE	**DAF**
CONTEXTE	La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université. Depuis 2019, les achats réalisés dans le cadre d'un marché public ont représenté en moyenne 30 % du total des achats de l'université. Ce taux de couverture a oscillé entre 23 et 42% sur les quatre dernières années ; certains segments n'étant pas encore couverts par des marchés.
DESCRIPTIF	L'établissement s'est fixé trois axes prioritaires pour augmenter son taux de couverture pour la période 2023-2028 : - Une politique d'achat voyages pour encadrer par un marché les frais de déplacements. Cette politique d'achat permettra aux missionnaires de pouvoir s'appuyer sur un voyagiste organisant l'ensemble de leurs déplacements. - Une politique d'achat de restauration afin d'assurer une meilleure performance économique dans le respect de la commande publique. - Une politique d'achat dans le domaine de la formation du personnel afin d'assurer la meilleure mise en concurrence des organismes de formation. De plus, une réflexion doit être menée pour mettre en place un marché ou appel à consultation pour le papier et la gestion des espaces verts.
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, Equipe TE, DCAVIS
	Externe : Prestataires de l'université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.2.1a - Déchets papier 2.2.1d - Bouteilles plastiques 2.2.1e - Plastiques de laboratoire 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables 2.6.1 - Alimentation responsable

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**3 - Mettre en place une politique d'achats responsables**
ACTION	**Action 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés**
PORTAGE	**DAF**
CONTEXTE	La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université.
DESCRIPTIF	L'université décline son action achats sur quatre axes principaux à l'ensemble des segments. Aux côtés de la sécurité juridique des procédures de marchés publics, la performance économique de l'achat et le respect d'une charte de l'éthique de la commande publique, l'intégration de la fonction achat à une politique de développement durable est un objectif prioritaire. A chaque renouvellement de marché, une réflexion est menée sur l'impact environnemental de nos achats, conformément au plan national d'action pour l'achat public durable (PNAD) qui porte à 30 % la part minimale de marchés annuels devant contenir au moins une considération sociale à l'horizon 2025. AU se fixe comme objectif de pondérer à hauteur de 20% minimum l'offre des candidats sur les critères environnementaux.
PARTIES PRENANTES	Interne : Services et composantes prescripteurs, Equipe TE
	Externe : Prestataires de l'université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.2.1a - Déchets papier 2.2.1d - Bouteilles plastiques 2.2.1e - Plastiques de laboratoire 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables 2.6.1 - Alimentation responsable

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	3
ACTION	**Action 2.3.3 - Mettre en place un budget vert**
PORTAGE	**DPAC**
CONTEXTE	Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.
DESCRIPTIF	A l'échelle de l'université, une étude des dépenses selon leur impact environnemental est envisagée dans le cadre du schéma directeur durabilité. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de comptabilité analytique mise en place à AU depuis 2018 dont l'objectif était d'obtenir une meilleure connaissance des coûts afin d'objectiver la prise de décision au moment des orientations stratégiques et des arbitrages et d'optimiser l'allocation des moyens. Le déploiement de ce pan de la comptabilité analytique a pour objet de répartir les dépenses selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable). Il sera mis en œuvre dans le cadre d'une direction dédiée à l'analyse des données et au pilotage, par l'agent dédié à la comptabilité analytique de l'établissement.
PARTIES PRENANTES	Interne : /
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	2
OBJECTIF	4
ACTION	**Action 2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques**
PORTAGE	**DPI, DGSA support**
CONTEXTE	Le suivi actuel des consommations ne permet pas de quantifier la part des consommations énergétiques (électricité et gaz) imputable aux équipements techniques (chauffage : pompes à chaleur, chauffe-eau électriques de grande capacité, ventilation, climatisation). Celle-ci peut cependant être significative, comme en attestent les consommations de la pompe à chaleur du bâtiment Sud (campus Hannah Arendt), qui représentent une part importante de la consommation totale de ce bâtiment ; cependant la plupart de ces équipements ne sont pas équipés de compteurs. Quantifier les consommations énergétiques des équipements techniques permettrait ainsi de quantifier les améliorations réalisées et marges d'amélioration restantes, et d'affiner les coûts de fonctionnement, permettant de proposer des projections selon différents scénarios d'usage.
DESCRIPTIF	L'action consiste en : - L'identification des principaux postes de consommation énergétique - L'installation des sous-compteurs à transmission automatique des consommations d'énergie sur les postes identifiés - La réalisation de l'analyse des données collectées et la proposition d'actions correctives à mettre en place - La communication de la synthèse annuelle début janvier à la gouvernance
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE
	Externe : Bureau d'étude spécialisé (choix de la solution technique de remontée de données), fournisseurs et installateurs
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 3.2.2 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.2 - Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments est essentielle pour favoriser la construction durable. Cela implique de spécifier des normes de construction respectueuses de l'environnement, l'utilisation de matériaux durables et la mise en place de systèmes d'économie d'énergie. En intégrant des critères sociaux, on peut promouvoir des conditions de travail sûres et équitables sur les chantiers. Ces mesures contribuent à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, à améliorer la qualité de vie des occupants et à répondre aux normes de développement durable, favorisant ainsi la création d'environnements bâtis plus durables et responsables.
DESCRIPTIF	Cette action consiste en l'élaboration d'un cahier des charges intégrant des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique à la construction des nouveaux bâtiments et réhabilitations. Ex : exigence de labellisation BDM (Bâtiment durable méditerranéen) bronze ; exigences de consommations réduites de 10% par rapport aux consommations d'un bâtiment RE2020 ; utilisation de matériaux biosourcés.
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.4 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.3 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants est un axe de travail de l'université depuis 2015 avec de nombreux travaux réalisés et des résultats significatifs. Cependant ces travaux sont réalisés en fonction des opportunités de financement obtenus. L'objectif de diminution de nos consommations énergétiques impose d'intensifier cet effort et de mettre en place une ligne directrice ambitieuse, pluriannuelle, de rénovation énergétique de nos bâtiments.
DESCRIPTIF	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et entreprendre chaque année des rénovations d'ampleur (isolation de toiture, isolation des murs, remplacement de chaufferie, recours aux énergies renouvelables, régulation des chauffages) en ciblant les bâtiments prioritaires. Présenter, chaque année en janvier, à la gouvernance les projets et les besoins.
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance et DAF
	Externe : Prestataires
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.2 - Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations 2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	Les températures atteintes dans certains bureaux et salles de cours sont incompatibles avec un bon confort de travail. L'atteinte d'un bon confort thermique peut passer par la climatisation des locaux, ou la mise en place de solutions alternatives. La climatisation des locaux s'accompagne de dépenses énergétiques importantes, d'un coût de mise en place et maintenance élevé, et est source de pertes de fluides frigorigènes à fort effet de serre contribuant au réchauffement climatique.
DESCRIPTIF	En complément des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (2.4.4), cette action consiste à améliorer spécifiquement le confort thermique d'été sans recours à la climatisation dans les bureaux individuels et salles de cours, à partir des leviers suivants : - Protection solaire : Installation de stores extérieurs, brise-soleil, casquettes et volets - Ventilation naturelle et aération des locaux lorsque les conditions extérieures le permettent (matin ou soir) - Végétalisation : création d'espaces extérieurs ombragés La mise en place d'espace de travail climatisés collectifs pourra être envisagée (cf Action 2.4.3)
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS et Personnels
	Externe : Prestataires
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.3 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants 2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.5 - Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	L'occupation des locaux est à la croisée d'enjeux de bonne réalisation des missions, de QVT et de limitation des consommations d'énergie
DESCRIPTIF	Les locaux de l'université offrent des conforts thermiques d'été et d'hiver très variables suivant leur exposition et leur qualité énergétique. L'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver passe par une amélioration de l'efficience énergétique mais peut aussi passer par une occupation des locaux adaptée aux usages et saisons (ex : mise en place d'espace de travail partagés climatisés, adaptation du calendrier pédagogique et des plages d'ouverture des locaux, adaptation de l'attribution des locaux en fonction des contraintes de service). Cette action vise à élaborer, en concertation avec les usagers et les référents TE dans les composantes, des propositions d'évolution d'occupation des locaux de l'université.
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS, DRH (QVT), Référents TE dans les composantes et Assistants de prévention
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	Les équipements individuels de chauffage et climatisation (radiateurs mobiles, climatiseurs mobiles) représentent des consommations importantes et permettent le contournement des consignes de chauffage et climatisation déployées à l'échelle de l'université (températures de consigne maximale de 19° et minimale de 26°). Ils créent des risques de surcharge du réseau électrique et peuvent être associés à une augmentation du risque incendie. De plus, ces équipements sont en général très peu performants.
DESCRIPTIF	La mise en place de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (Action 2.4.3), d'amélioration du confort thermique (Action 2.4.4) et la proposition de solutions d'occupation alternatives des locaux (Action 2.4.5) permettra l'absence de recours aux radiateurs d'appoint électrique et climatiseurs mobiles. Cette action consiste donc en : - Le questionnement et/ou l'interdiction par la directions de services, de composantes ainsi que par la DAF d'achat direct de ce type d'équipement - la dépose et évacuation du matériel individuel de chauffage et climatisation, lorsque le confort thermique des locaux équipés est assuré
PARTIES PRENANTES	Interne : Usagers, DAF, DCAVIS, Référents dans les composantes et Assistants de prévention
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations**
PORTAGE	**DGSA support et DGSA transfo**
CONTEXTE	Les consommations énergétiques de l'établissement sont impactées par des facteurs divers : mise en place de dispositifs de climatisation, projets immobiliers, affectation des locaux, calendrier d'ouverture de l'université, horaires et périodes d'intervention des prestataires.....
DESCRIPTIF	Cette action vise à éclairer de façon systématique les décisions pouvant avoir un impact significatif sur les consommations énergétiques de l'université, dans un objectif d'aide à la décision. Elle s'appuiera sur une approche de projection basée sur les consommations actuelles et l'expertise acquise par la DPI. Dans le cadre des évolutions du fonctionnement de notre université une étude d'impact sur les consommations énergétiques doit systématiquement être demandée.
PARTIES PRENANTES	Interne : DPI et Gouvernance
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques 2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants 2.4.5 - Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	Le décret tertiaire pour objectif de réduire les consommations des bâtiments dédiés aux activités tertiaires d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050, par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019 au choix de l'opérateur. La trajectoire de réduction de la consommation énergétique est ainsi à considérer spécifiquement. Sur les 10 années écoulées, l'université a baissé ses consommations de 30% pour l'électricité et 45% pour le gaz, permettant une relative stabilité du budget fluides malgré le contexte d'augmentation des coûts de l'énergie. Ces efforts sont à poursuivre et amplifier afin d'atteindre les objectifs fixés.
DESCRIPTIF	Cette action consiste à : - Déterminer les actions permettant d'atteindre l'objectif pluri-annuel de réduction des consommation d'électricité et de gaz - Déterminer un calendrier annuel de réalisation de ces actions. - Programmer les actions à mener et/ou vérifier leur compatibilité avec la trajectoire fixée - Réaliser un contrôle annuel de la trajectoire suivie (évaluation des performances par rapport aux objectifs fixés, et ajustement des stratégies si nécessaire)
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance, DAF, Equipe TE
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques 2.4.2 - Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations 2.4.3 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants 2.4.4 - Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants 2.4.5 - Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT 2.4.6 - Limiter la consommation énergétique des équipements individuels 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique**
PORTAGE	**DOSI, Chargé de mission Numérique Responsable**
CONTEXTE	"Ordinateurs, data centers, réseaux… engloutissent près de 10 % de la consommation mondiale d'électricité." (ref. "Objectifs de développement durable, quelles contributions des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ?". Le numérique est de plus en plus le support de nos organisations, force est de constater une consommation de ressources (matières premières, énergies, "recyclage", humaines, etc.) importante et en forte progression (+ 60 % d'ici à 2040 - ref. ARCEP).
DESCRIPTIF	Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de numérique responsable (NR): - Valorisation des bonnes pratiques du numérique de la DOSI via le chargé de mission Numérique Responsable - UEO Agir sur les campus à mettre en place sur le numérique responsable - Mise en œuvre de sessions de sensibilisations / formations sur les bonnes pratiques du numérique à destination du personnel - Création d'une charte du numérique responsable
PARTIES PRENANTES	Interne : Communauté universitaire, Equipe TE, Gouvernance, SAFIRE
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents 1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes 2.2.2c - Déchets électriques et électroniques D3E 2.6.2 - Evènementiels

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**4**
ACTION	**Action 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	La consommation d'eau potable des bâtiments de l'université s'élève à 16,8 millions de litres par an (données 2022, incl. CROUS). Une part importante de cette consommation est liée à des fuites de diverses origines et au caractère peu économe de certains équipements en place (ex WC simple chasse).
DESCRIPTIF	L'action vise à réduire significativement la consommation d'eau de l'université, par : - une surveillance accrue des systèmes de distribution d'eau s'appuyant sur l'outil de suivi des consommations d'eau des bâtiments actuellement en place (mise en place de dataloger sur tous les compteurs d'eau des sites permettant une détection automatique des fuites d'eau (message sms) permettant de faire une étude, une action corrective rapide ou une demande de travaux) - la rénovation des équipements sanitaires : systématisation des toilettes à double débit. - la sensibilisation des étudiants, du personnel et des visiteurs à l'importance de la préservation de la ressource en eau par le biais de campagnes de sensibilisation et d'éducation (signalisation des fuites). - une attention portée aux modalités d'irrigation des espaces verts La ré-utilisation des eaux grises ou la récupération des eaux de pluie seront envisagées pour les nouveaux bâtiments. A terme, ces solutions pourront également être envisagées pour les bâtiments existants.
PARTIES PRENANTES	Interne : communauté universitaire, DCAVIS
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes 2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le chargé de mission biodiversité 2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**5**
ACTION	**Action 2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information**
PORTAGE	**VP-TE - DGS**
CONTEXTE	Un bilan des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées aux consommations énergétiques (Bilan GES) est exigé tous les 3 ans aux structures de droit public de plus de 250 salariés depuis 2012 (article 75 de la loi Grenelle II). Depuis juillet 2022, le périmètre de ce bilan réglementaire a évolué pour intégrer les émissions indirectes significatives ("scope 3"). Le plan biodiversité climat et transition écologique de l'ESR de novembre 2022 fait évoluer la fréquence de réalisation de ce bilan, qui devient annuel. Les émissions indirectes significatives (ex: achats) sont susceptibles de constituer les principaux postes d'émissions des établissements de l'ESR. La production d'un bilan carbone est une nécessité pour mettre en place et suivre un plan d'action. L'évaluation des émissions indirectes significatives est cependant associée à de fortes incertitudes. L'évaluation des émissions carbone de l'ESR a fait l'objet de travaux menés par le collectif et GdR labos1.5, qui propose un outil en ligne pour en faciliter la réalisation. La mise en place d'outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR est par ailleurs annoncée par le ministère, sans calendrier défini à ce stade.
DESCRIPTIF	Considérant que le bilan carbone est un outil incontournable d'une démarche de réduction des émissions carbone, qu'il importe de le faciliter et fiabiliser, l'établissement s'engage à réaliser annuellement ce bilan, dans un processus d'amélioration continue. La DOSI souhaite mettre en place un processus interne pour la réalisation du bilan GES, dont la DPI sera partie prenante. Pour cela, il semble indispensable d'identifier des personnes pour prendre en charge le bilan carbone, la stratégie de décarbonation et le déploiement du futur outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR via la DOSI. Le process d'élaboration du bilan carbone interne ainsi que le déploiement RH associé doit être formalisé avant la mise en oeuvre.
PARTIES PRENANTES	Interne : DOSI, DPI
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 2.5.3 - Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables 3.2.1 - Désagréger le bilan carbone de l'université à l'échelle des Laboratoires 3.2.2 – Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques 3.2.3 - Se doter des instruments techniques pour permettre le suivi au fil de l'eau des émissions carbone liées à chaque entité

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**5**
ACTION	**Action 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone**
PORTAGE	**VP-TE , DPI**
CONTEXTE	A l'échelle de l'UE, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé à 55% à horizon 2030 par comparaison à un horizon de référence fixé à 1990, et de neutralité carbone à horizon 2050. En France, un taux de réduction de 5% par an tous secteurs confondus est nécessaire pour respecter cet objectif. La réduction sectorielle des émissions carbone attendue pour l'ESR en date de l'élaboration de ce schéma est d'au minimum 2%.
DESCRIPTIF	Le schéma directeur durabilité répond pour partie à un objectif de réduction des émissions carbone. Il apparaît cependant nécessaire de s'appuyer sur une méthodologie éprouvée pour consolider la stratégie mise en place, et pouvoir s'avancer sur des objectifs de réduction chiffrée. La formation ACT Pas à Pas de l'ADEM est l'outil qui semble adéquat pour établir la stratégie de décarbonation Pour cela, le redéploiement RH de personnels en charge du bilan carbone, de la stratégie de décarbonation et du déploiement du futur outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR via la DOSI semble indispensable.
PARTIES PRENANTES	Interne : DRH, DAF, Gouvernance
	Externe : ADEME
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés 2.4.1 - Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques 2.4.8 - Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer 2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information 2.5.3 - Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**5**
ACTION	**Action 2.5.3 Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique**
PORTAGE	**DPI**
CONTEXTE	La sobriété d'usage puis l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et enfin l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université constituent les trois étapes d'une démarche de sobriété énergétique et limitation des émissions carbone. L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université peut être atteinte soit par l'augmentation de la production propre d'énergies renouvelables soit par l'achat d'électricité d'origine renouvelable.
DESCRIPTIF	Cette action consiste à maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien : - en termes de production propre (ex installation de centrales photovoltaïques sur les toits et parkings des bâtiments de l'université), - que de fourniture énergétique (ex réseau de chaleur urbain bas carbone de la ville d'Avignon, projet ENERCIPA de production photovoltaïque sur l'agroparc, part d'énergie verte dans la fourniture de nos contrats électriques et part de gaz vert dans la fourniture de nos contrats d'approvisionnement en gaz).
PARTIES PRENANTES	Interne : Gouvernance
	Externe : Bureaux d'études spécialisés pour la recherche de solutions techniques dans les cas complexes, Grand Avignon
INDICATEURS	% des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**5**
ACTION	**Action 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables**
PORTAGE	**Chargé de mission Mobilité Durable**
CONTEXTE	Le bilan carbone 2023 de l'université montre que le premier poste d'émission carbone est les déplacements (43%). La mise en place d'un plan de mobilité est une obligation réglementaire pour les entreprises situées dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain (PDU) et regroupant au moins 100 salariés (article 51 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015). Selon les termes de la loi, (Article L 1214-8-2 du code des transports) : "Le plan de mobilité […] vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports. Le plan de mobilité évalue l'offre de transport existante et projetée, analyse les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels, comprend un programme d'actions adapté à la situation de l'établissement, un plan de financement et un calendrier de réalisation des actions, et précise les modalités de son suivi et de ses mises à jour."
DESCRIPTIF	La mise en place du plan de mobilité d'Avignon Université a été initiée en 2023. Il s'appuie sur la mise en oeuvre systématique de consultations et sondages sur les mobilités des personnels et des étudiants, sur un groupe de travail sur les mobilités, sur l'expertise de l'UMR ESPACE et bénéficie de l'accompagnement du Grand Avignon. Ce plan considère les déplacements domicile-campus et les déplacements professionnels des agents et étudiants et portent sur des nombreuses actions : - Actions de communication / sensibilisation - Actions de facilitation et d'incitation - Actions sur les politiques de développement des infrastructures - Actions sur la constitution d'une flotte de véhicules moins carbonée - Action de mise en place d'une politique générale de déplacements responsables - Action de concertation des laboratoires en direction d'une politique responsable des déplacements recherche
PARTIES PRENANTES	Interne : Ensemble de la communauté, UMR Espace et étudiants géographes, DES, DRH, DCVC
	Externe : Grand Avignon, ville d'Avignon, association Roulons à vélo, INRAE
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.2.4 - Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés 2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone 2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire

AVIGNON UNIVERSITÉ

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**6**
ACTION	**Action 2.6.1 Alimentation responsable**
PORTAGE	**Aude Favre**
CONTEXTE	La tenue d'événements variés (séminaires, réunions de travail, colloques) est associée à l'organisation de pauses-café et déjeuners, dans des espaces dédiés de l'université. Cette offre de restauration peut être gérée en propre par l'université, ou déléguée. Les différentes unités organisationnelles de l'université (services, laboratoires et/ou départements) disposent également de « coins café », dont elles assurent la gestion. La mise en place d'une démarche d'exemplarité en matière de restauration proposée par l'établissement suppose ainsi une évolution des pratiques des parties prenantes internes et un dialogue avec les parties prenantes externes.
DESCRIPTIF	Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de restauration proposée ou organisée par l'université. Un groupe de travail sera organisé pour : - Se fixer des critères en matière d'alimentation responsable - Promouvoir des pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes internes et externes en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (accompagnement des agents et usagers, publicité autour du dispositif) via une charte de l'alimentation responsable validée en CA - Etablir un process de mise en oeuvre de l'alimentation responsable - Assurer son deploiement au sein de la DCAVIS pour des « pause-café responsable » - Faire évoluer l'offre de restauration déléguée pour la distribution automatique de boissons et aliments - Mettre en place les engagements de la charte de l'alimentation responsable dans le marché traiteur - Mettre en place un potager partagé - Mettre en place des dispositifs de promotion des pratiques d'alimentation responsable à destination des usagers et agents, et à vocation de rayonnement
PARTIES PRENANTES	Interne : DCAVIS, DAF, Equipe TE, Directions des services et Directions de composantes, Associations étudiantes, Communauté Universitaire, Assistants de prévention
	Externe : Traiteurs, CROUS, Grand Avignon, Association les jardins du colibri, Autres associations de promotion de l'alimentation responsable
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes 1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés 2.2.1 - Réduire à la source déchets (2.2.1d - Bouteilles plastiques) 2.6.2 - Evènementiels éco-responsables 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**6**
ACTION	**Action 2.6.2 - Evènementiels éco-responsables**
PORTAGE	**DCAVIS - Aude Favre**
CONTEXTE	De nombreux événements (forums, congrès, workshop, journées thématiques, …) sont organisés par différentes entités de l'université.
DESCRIPTIF	Cette action a pour objectif ~~de la mise en oeuvre~~ la réduction de l'empreinte environnementale associée aux événements organisés par l'université : objets promotionnels (goodies), offre de restauration, réduction des déchets, empreinte du numérique ... L'atteinte de cet objectif s'appuie sur l'élaboration d'un guide de l'évenementiel responsable comprenant : - une charte des bonnes pratiques liées à l'événementiel éco-responsable, - la rédaction de procédures - un accompagnement des porteurs de projet d'évènement.
PARTIES PRENANTES	Interne : Communauté universitaire
	Externe : Toutes structures organisant des événements à Avignon Université
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1 - Réduire à la source les déchets 2.2.1c - Petits matériels de bureau et supports de communication 2.2.1d - Bouteilles plastiques 2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique 2.6.1 - Alimentation responsable 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité

FICHE ACTION

AXE	**2**
OBJECTIF	**7**
ACTION	**Action 2.7 - Co-construire nos actions en faveur des campus éco-responsable en collaboration avec nos partenaires institutionnels du territoires**
PORTAGE	**VP-CA, VP-TE**
CONTEXTE	Les compétences en terme d'aménagement du territoire, de voirie, de mobilité, de propreté, de respect de l'environnement, de développement économique et culturel sont co-portées par la ville d'Avignon et la communauté d'agglomération de Grand Avignon.
DESCRIPTIF	L'amélioration de nos campus en terme de mobilité durable, de préservation de la biodiversité, et d'amélioration du cadre de vie doit se co-construire avec les partenaires institutionnels de notre université. Il donc nécessaire d'inclure cette volonté d'amélioration environnementale des campus dans les convention cadres avec la ville d'Avignon et le Grand Avignon.
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE, VP VU, Directions des Composantes, DPI, DCAVIS
	Externe : Ville d'Avignon, Grand Avignon
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.1.3 - Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes ou instituts 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau 2.5.3 - Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables 3.4.1 - Constituer et animer un réseau de partenaires (acteurs industriels, associatifs et institutionnels) 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité